

**RAPPORTEUR : Mme Evelyne AZIHARI**

**OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Compost'Age pour l'organisation de l'événementiel "Tous au Compost"**

*Mesdames, Messieurs,*

*LA CAPC a signé en 2011 avec l'ADEME, une convention d'une durée de cinq ans concernant la mise en place d'un programme local de prévention (PLP) des déchets. Cette convention engage la CAPC à réaliser des actions et aides à la mise en place de projets en lien avec la réduction des déchets. L'objectif à atteindre est de diminuer de 7% les ordures ménagères et assimilées. Le PLP oblige la CAPC à intervenir auprès de différents acteurs : écoles, entreprises, établissements privés, usagers...La CAPC est accompagnée financièrement par l'ADEME pour la mise en oeuvre de ce programme (69 643€/an pendant 5 ans)*

*L'association Compostage est un prestataire avec lequel la CAPC travaille depuis plus de deux ans concernant plusieurs projets (compostage en pied d'immeuble, formations de guides composteurs, expositions, apports techniques pour les installations pédagogiques...). L'association mène en parallèle d'autres projets dans la région Poitou-Charentes, notamment la réalisation de l'événement "Tous au compost".*

*Cet événement permet la mise en avant de toutes les pratiques du compostage (en tas, en bac, en lombricomposteurs...) à travers l'ouverture au public de sites de compostage, sur la base de personnes volontaires. Cet événement, prévu le 11 avril, entre entièrement dans les objectifs du PLP et permettra la promotion des ventes mensuelles de composteurs déjà assurées par la CAPC.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 3 alinéa II – 3.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés dans les conditions fixées par l'article L.2224-13 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014 de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**CONSIDERANT** que ce projet répond entièrement aux attentes du PLP à savoir la réduction des ordures ménagères et assimilées, tout en intégrant un volet pédagogique.

**Délibération du bureau prise par délégation**

**du 16 mars 2015**

**n°13**

**page 2/2**

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- ~ d'attribuer une subvention de 2000 € à l'association Compostâge
- ~ d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

La dépense sera imputée à la ligne budgétaire 812.14/6574/3460 dans le budget annexe des déchets.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 20/03/2015

Publié au siège de la CAPC, le 18/03/2015

n° 1518

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER